L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS JEUDI MATIN, 6 AVRIL 1876. 49me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS. JEUDI MATIN 6 AVRIL.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par S. Guimalt, au No 133 de la rue Conti,—meubles.

Par O. Vaiston, aux Nos 93 et 95 de la rue des Magasins—jambons.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 33 rue des Magasins—habillements de printemps et d'été, lingerie, chapeaux, parapluies, &c.

Par D. E. Morphy & Son, sur la Levée, au pied de la rue Julia,—foin.

Foin—Voir l'annonce d'encan de D. E. Morphy & Son.

SPECTACLES.

Jeudi 6 Avril.

ACADÉMIE—Lash.
VARIÉTÉS—Henry Dunbar.

Aide-toi, le ciel t'aidera!

Le grand malheur des contribuables de la Nouvelle-Orléans, c'est qu'ils n'ont pas su, assez tôt, s'entendre et se ligner pour résister aux exactions qu'on a exigées d'eux depuis huit ans sous prétexte de taxes. Ils ont bien fait quelques tentatives isolées pour arrêter les débordements des législatures radicales et ils ont essayé de résister au paiement des taxes devant les cours d'Etat, mais ils ont été vaincus, d'une part, devant les législatures, parce qu'ils n'osaient pas employer le même moyen que les coteries qu'ils avaient à combattre, la corruption, et devant les cours d'Etat, parceque ces cours avaient été créées dans le but spécial de soutenir toutes les lois spoliatrices.

Quelques individus, ligués pour se procurer des gains illicites aux dépens du Trésor ou des bourses des contribuables, déploieront toujours plus d'énergie et de persévérance pour arriver à leurs fins, que la masse généralement indécise des imposables, entre lesquels une entente est difficile.

Le mouvement de 1873, pour la résistance aux taxes, avait été cependant assez bien conçu, mais le tort, comme l'événement l'a prouvé, a été de porter la question devant les cours d'Etat, composées comme l'étaient celles qui avaient juridiction en la matière. La Cour Suprême de la Louisiane a, contrairement à toute justice et à toute évidence, donné tort aux contribuables et reconnu des taxes clairement inconstitutionnelles.

Il est permis de croire que les Cours des Etats-Unis—tout au moins la Cour Suprême—eussent décidé la question dans un sens tout différent, si elle eût été portée devant elles.

Il eût fallu une organisation puissante, ayant à sa disposition les ressources suffisantes et qui eût en pour mission de combattre, pied à pied, toutes les lois créant des dettes inutiles ou illégitimes, accordant des monopoles, autorisant ou imposant des contrats onéreux, ordonnant la levée de taxes inconstitutionnelles ou excessives. Une résistance constante et énergique aurait certainement produit quelques résultats et évité à la ville plusieurs millions de dettes et aux contribuables plusieurs millions de taxes.

Au début de l'administration du maire Leeds, nous avons conseillé aux contribuables, d'intenter devant les Cours des Etats-Unis, des procès tendant à faire interdire au Conseil la levée des taxes inconstitutionnelles de police, d'écoles, du parc, de drainage et des taxes destinées à payer l'intérêt ou le principal de toutes les dettes illégales ou frauduleuses créées dans les dernières années. Cela n'a pas été fait et on a laissé des porteurs d'anciens Bons, mus par leur intérêt personnel, encourager les hostilités. Mais les créanciers de cette catégorie privilégiée ne recherchent devant la justice que la satisfaction de leurs intérêts particuliers et pourvu qu'ils arrivent à se faire payer, peu leur importe le reste.

C'était un tort de la part des contribuables, d'abandonner à quelques créanciers de la ville, le soin de combattre les dettes illégitimes. L'Union des propriétaires l'a compris et elle paraît résolue à prendre en main la défense des intérêts généraux de la communauté et à entamer des procédures pour soumettre à la décision de la Justice fédérale la question de validité des dettes créées sans l'observation des formes et conditions légales, c'est-à-dire des Bons qui ont été émis depuis 1852 sans l'assentiment du vote populaire.

Dans la dernière séance du conseil exécutif de l'Union, un comité spécial a annoncé qu'il avait consulté l'honorable H. M. Marr, qui, à sa qualité de jurisconsulte éminent joint un dévouement bien connu pour l'intérêt général, sur la possibilité de contester la validité des Bons municipaux émis depuis 1852 sans le consentement du vote populaire, et il a joint à son l'opinion de M. Marr, donnée dans une lettre que nous reproduisons ci-dessous, était favorable.

Les porteurs de Bons d'une nature privilégiée, ont intérêt à faire déclarer qu'on ne paiera pas les autres Bons au détriment des leurs, mais si le paiement de ce qui leur est dû peut être assuré, peu leur importe qu'on paie aussi les autres Bons.

Tel n'est pas le cas pour les contribuables, au contraire ; car s'ils peuvent faire déclarer nuls que dix ou douze millions de Bons, ils tireront de là un bénéfice direct et immédiat par l'allégement de leurs fardeaux dans le présent et dans l'avenir.

La fin de non recevoir opposée dans la décision du juge Woods à M. Morris Ranger, outre qu'elle n'est pas fondée en droit, est inopposable aux contribuables, car il y a beaucoup parmi eux qui n'ont actuellement leur intérêt que depuis peu et qui ne pouvaient conséquemment contester les décisions de Bons lorsqu'elles ont eu lieu.

L'illégalité d'une taxe ne peut être couverte par le consentement ou la négligence, car nous avons vu le gouvernement des Etats-Unis rembourser la taxe du coton à tous les intéressés depuis qu'elle a été déclarée inconstitutionnelle.

L'Union des propriétaires paraît disposée à entrer directement dans la voie de l'action. Elle prend, d'une part, les devants contre la taxe proposée en faveur du chemin du Pacifique et elle se prépare à entamer les hostilités contre les dettes municipales illégales. Nous espérons qu'elle n'abandonnera dans cette double lutte; en tous cas, elle fait une sage application du proverbe antique : "Aide-toi, le Ciel t'aidera."

UN MAUVAIS POISSON D'AVRIL.—Une dépêche de Berlin du 1er avril dit que Bismarck vient de célébrer son 62e anniversaire; il est né le 1er avril 1814.

LE SÉNAT FRANÇAIS.—Une dépêche de Paris du 31 mars dit que dans la seconde chambre de sénateurs qui doivent siéger six ans, il y a 39 républicains et 36 membres de la droite, et que dans la troisième chambre dont le terme est de neuf ans il y a 41 républicains et 41 membres de la droite. Parmi ces derniers se trouvent le duc de Broglie et les bonapartistes.

PREMIER CLUB DÉMOCRATIQUE AUXILIAIRE.— Les membres de ce club du 5e arrondissement, par une notice insérée plus loin, qu'ils sont convoqués dans la salle de la ruelle des Remparts No 133, pour le meeting mensuel de vendredi prochain, 7 courant, à 7 heures et demie du soir.

VINS, ABSINTHE.—Mr Amédée Conturié, rue Decatur 39, annonce qu'il a reçu en débarquement du navire Alphonse et Marie, une grande consignation de vins de Bordeaux, de l'absinthe, et divers fruits à l'eau-de-vie. Voyez l'annonce.

—La scène se passe au square de la Tribune entre deux babys de sept ans :

—Est-ce vrai qu'elle est belle la maison de votre papa?

—Très belle; elle est toute couverte d'ardoises.

—D'ardoises? Celle de papa est bien belle; il dit qu'elle est couverte d'hybrides.

Opinion de M. Marr sur les dettes municipales.

Nlle-Orléans, 28 mars 1876.

A Mr Edward Thompson, président du comité, etc., présent.

Cher monsieur,—La première fois que votre comité me parla du droit de séquestrer les bons émis par la ville de la Nlle-Orléans, je croyais que les propriétaires ne pouvaient pas invoquer la prohibition de la Constitution de l'Etat et de la Constitution fédérale. J'ai, depuis, changé d'opinion.

La Constitution des Etats-Unis—article 1, section 10, clause 1—défend à un Etat "d'adopter une loi qui porterait atteinte à une obligation de contrat".

La Constitution de la Louisiane déclare "qu'aucune loi portant atteinte à l'obligation de contrats ne devra être adoptée"—article 110.

Ces prohibitions restreignent le pouvoir législatif. Une loi de l'Etat ne saurait porter atteinte à l'obligation de contrats. Il ne suffit pas de dire que la législature peut adopter une pareille loi et que celle-ci peut être mise à exécution excepté en tant qu'il s'agit de personnes ayant des contrats. La Constitution ne déclare pas qu'aucun contrat ne sera affecté par une loi; la prohibition va plus loin : elle enlève à la législature le pouvoir de nuire à un contrat.

Une loi qui viole une obligation de ce genre ne saurait être adoptée; elle ne peut donc pas exister; on en peut donc invoquer la nullité, toute personne dont les intérêts pécuniers en souffrent peut donc insister sur cette nullité.

Les propriétaires sont taxés pour le paiement de l'intérêt de certains bons. On allègue que ceux-ci sont autorisés par des lois qui portent atteinte aux obligations d'un contrat; si cela est vrai, les prétendues lois sont nulles, les propriétaires ont le droit de résister à l'impôt.

Telle est mon opinion sur la question que vous m'avez soumise; elle vous est donnée à la hâte. Je ne peux vous assurer que les tribunaux la soutiendront, mais je la crois bonne.

Je suis, avec respect, etc.

R. H. MARR.

CHRONIQUE PARISIENNE DU HERALD.—Nous extrayons ce qui suit des dépêches spéciales du *Herald* :

Paris, 1er avril.—On fait quelques commentaires défavorables au sujet du manque de courtoisie internationale montré par la reine Victoria dans sa traversée de la France pour se rendre en Allemagne.

Le Danemark, se sentant de nouveau menacé par l'Allemagne, pousse ses armements avec activité.

Il y a en ce moment six empereurs et rois en voyage.

Il y avait 40,000 demandes d'entrées pour la répétition générale de *Jeanne d'Arc*, à l'Opéra.

La date de la première représentation n'est pas encore fixée, parce que l'aure est indisposé et qu'il est mécontent de son rôle.

Une jolie petite pièce, *Le Roi dort*, a obtenu un grand succès aux Variétés jeudi.

Henri Herz vient de célébrer le 75e anniversaire de sa naissance. Le célèbre pianiste est toujours vert.

Frezzolini, la célèbre cantatrice, va se marier avec un médecin français, célèbre. Son premier mari était le ténor Paggi.

La *Revue Politique* contient un remarquable essai critique de Charles Bigot sur les œuvres d'Alexandre Dumas.

La dernière nouveauté en fait de mode féminine est le corsage queue de morue. Il est entièrement couvert de boutons.

THÉATRE DES VARIÉTÉS.—Pendant les trois derniers jours de la semaine l'affluence doit être occupée par le beau drame de Tom Taylor, *Henry Dunbar*. Madame Chanfrau remplira le rôle de Margaret Wentworth.

La direction ne s'endort pas sur ses lauriers; elle fait répéter *Arrah Na-Pogue* et *les Modocs de Wall Street*, et elle prépare sur une grande échelle le fameux drame *Monte-Christo*.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—La troupe qui doit succéder à Miss Lucile Western, et dont les débuts sont annoncés pour dimanche prochain, est une troupe d'opéra-bouffe dirigée par Mlle Julia Mathews.

Mlle Mathews tient rang depuis plusieurs années, parmi les plus célèbres cantatrices anglaises. C'est elle qui, la première, a joué le rôle de la *Grande Duchesse* dans l'opéra-bouffe de ce nom au théâtre "Covent Garden" de Londres. Le *Mercury*, journal de New York, en parlant de la troupe dit :

Une autre roue de l'appareil métropolitain des amusements vient d'être mise en mouvement au théâtre Wallack. Il s'agit d'un événement heureux qui a rempli d'une joie inexprimable les cœurs de plus de deux mille spectateurs à moitié calcinés : l'interprétation de l'opéra-bouffe anglais par une troupe nouvelle de Londres.

La prima donna, Miss Mathews, est parfaitement jolie, sympathique, et son jeu épicé de ce *chic* particulier à l'école bouffe moderne. Elle a rempli le rôle de *Boulotte* de la nouvelle version de "Barbe-Bleue" d'Offenbach et a remporté, avant la fin du premier acte, une véritable victoire sur son public.

Les personnes charitables qui seraient disposées à venir en aide à une famille privée de toute espèce de ressources, feraient une œuvre méritoire en lui envoyant soit un peu d'argent, soit quelques vêtements ou des provisions. Elles pourront adresser leurs offrandes au No 159 rue Columbus, entre Roman et Derbigny.

$502,500 or		Or $502,500
$502,500 or		Or $502,500
$502,500 or	En	Or $502,500

3580 lots

SECOND TIRAGE D'OR

20 avril

GAGNE-LE

Gros lot de $100,000	$100,000 le gros lot
Gros lot de $100,000	$100,000 le gros lot
Gros lot de $100,000	$100,000 le gros lot

VINS, FRUITS ET COMESTIBLES FINS.—M. U. Bassetti, 70 et 72 rue Peters, près Poydras a reçu par le navire *Alphonse et Marie*, de Bordeaux, un grand envoi de vins fins, de vins ordinaires, de fruits à l'eau-de-vie, d'olives et de comestibles en général dont on trouvera l'énumération dans une annonce insérée plus loin. Nous appelons sur cette appétissante facture l'attention du commerce de détail et des consommateurs en général.

VICE-CONSUL FRANÇAIS A BOSTON.—Nous sommes informés par une dépêche du câble, dit le *Courrier des Etats-Unis*, que le ministère des affaires étrangères a résolu de rétablir le vice-consulat français à Boston, supprimé il y a quelque temps par suite du remaniement des établissements consulaires aux Etats-Unis. Cette mesure, réclamée par les intérêts du commerce français dans ses rapports avec un des marchés les plus importants du continent américain, avait été instamment recommandée par M. De La Forest, consul général de France à New-York.

TAXE SUR LES NAVIRES A ROUEN.—M. le consul-général de France à New-York porte à la connaissance du commerce américain les informations suivantes qui lui sont transmises par M. le président de la Chambre de commerce de Rouen :

En vertu d'un arrêté de M. le préfet de la Seine-Inférieure et conformément à la loi du 29 décembre 1875, une taxe de cinquante-cinq centimes par tonneau de jauge sera appliquée, à partir du 1er mai prochain, aux navires chargés entrant dans le port de Rouen.

Les navires de tous pavillons à voiles ou à vapeur, attachés à une ligne périodique et venant à Rouen seulement pour y faire escale, y déposer ou y prendre une partie quelconque de leur chargement, ne seront passibles que du demi-droit, soit vingt-sept centimes et demi par tonneau de jauge.

—Le *Punch*, de Londres, a pour caricature principale un dessin intitulé : la Part du Lion. On y voit M. Disraeli remettant au khédive une sacoche d'or, tandis que le lion britannique repose, tenant entre ses pattes la clef de l'Inde, orné de cette devise, en français : "Gare à qui la touche!"

C'est bien la moralité de cette comédie à imbroglio, qui s'appelle la vente du canal de Suez.

Puis c'est une toilette féminine. Un dessin, fort réussi ma foi, montre une jeune femme emprisonnée dans une robe serrée aux jambes; les ornements en sont arrangés de manière à représenter un homard ! C'est parfaitement exact. Les nœuds de derrière sont taillés en pattes. On ne peut rien imaginer de plus gracieux, avec la cuillère et la fourchette à salade dans les cheveux.

Enfin, l'humoristique *Charivari* anglais a imaginé un sport des plus trouvés, à l'usage des hommes.

C'est la course en *ulstere*. L'ulster, c'est ce que nous appelons ici la *gateuse*.

Vous ne pouvez rien concevoir de plus réjouissant qu'une série de gentlemen franchissant des obstacles, affublés de ce vêtement. Cela remplace avantageusement la course en sac.

La meilleure La plus solide La plus sûre
La meilleure La plus solide La plus sûre
La meilleure La plus solide La plus sûre

La plus grande Loterie du monde

GRAND TIRAGE D'OR

GRAND TIRAGE D'OR

Agences dans toute l'Union.

Pas de remise 29 avril Pas de réduction
Pas de remise 29 avril Pas de réduction
Pas de remise 29 avril Pas de réduction

CHRONIQUE DE LA VILLE.

HOMMAGE RENDU A LA MÉMOIRE DE NOS MORTS.

Anniversaire de la bataille de Shiloh.

C'est aujourd'hui, 6 avril, que nous célébrons le quatorzième anniversaire de la sanglante bataille de Shiloh, où l'élite des régiments louisianais a donné sous les ordres du général Beauregard. C'est aussi le jour consacré en Louisiane, à la décoration des tombes des glorieuses victimes qui ont fait le sacrifice de leur vie pour la cause perdue.

Les nobles femmes de la Nouvelle-Orléans ont conservé le souvenir de nos héros tombés sur le champ d'honneur, et le monument confédéré, dans le cimetière de Greenwood, sera orné aujourd'hui par de pieuses mains.

Nous n'avons pas besoin de rappeler à nos lecteurs, louisianais de naissance ou de cœur, que le devoir leur commande de visiter aujourd'hui les tombes de ceux qui ont combattu pour nos droits et pour nos libertés et qui dorment maintenant du sommeil éternel.

C'est un second jour de la Toussaint pour tous les vrais patriotes, car c'est un jour consacré à la mémoire de nos morts chéris qui ont succombé, les armes à la main, pour une cause qu'ils croyaient sainte.

Que de héros inconnus reposent dans des tombeaux obscurs ; que de nobles martyrs, dont les ossements blanchis gisent dans la fosse commune !

Prions pour nos morts ; couvrons de fleurs et de lauriers le mausolée qui a été érigé en leur mémoire par les femmes de la Louisiane.

Le culte des morts est le plus saint de tous ; il élève l'âme, en rapprochant la créature de son créateur ; et ceux qui sont tombés pour la cause perdue doivent nous être doublement chers.

Rappelons-nous les vertus, le courage et l'abnégation de ces splendides légions de Shiloh, qui ont été décimées en leur funeste, et dont il ne reste plus que quelques centaines de survivants.

La cause que défendaient ces martyrs est à jamais perdue, mais leur souvenir ne périra jamais, car nous le conservons précieusement comme une relique sainte; et dans vingt ans d'ici tous les vrais Louisianais célébreront comme aujourd'hui, l'anniversaire de la bataille de Shiloh.

UNE RIXE GÉNÉRALE AU MECHANICS INSTITUTE.

UNE SÉANCE ORAGEUSE DU SOUTHERN REPUBLICAN CLUB.

Trois hommes mortellement blessés.

Nous avons parlé plusieurs fois de cette organisation quasi secrète qui se cache sous le nom de "Southern Republican Club". Cette association, dont les membres sont tous blancs, se prétend indépendante du parti républicain et est d'opérer des réformes dans le parti radical de la Louisiane.

On dit que ce club compte plus de cinq cents membres et que c'est une sorte de Ligue, sur un pied militaire.

Hier soir, à sept heures, il y avait un meeting de cette organisation au Mechanic's Institute, dans l'ancienne salle du Sénat.

L'assemblée ayant été appelée à l'ordre par son président, Mr Creagh s'est levé pour proposer de se dispenser de la lecture du procès verbal de la séance précédente.

L. Sewell, le secrétaire, s'est dressé immédiatement sur ses pieds et a déclaré que Creagh faisant partie des "Packard Guards" n'avait pas le droit de prendre la parole et ne devait plus être considéré comme étant un membre du club.

Une motion a été faite subséquemment d'expulser Mr Creagh, et ce personnage s'est retiré sans attendre le résultat du vote, suivi de son beau-fils, J. J. King.

Le juge Lucien Adams entrait au même moment dans la salle. Rencontrant Creagh à la porte il l'a frappé au visage avec cet instrument meurtrier appelé *brass knuckles*.

Il en est résulté une bagarre générale entre les partisans de Creagh et les partisans d'Adams. Plus de trente-cinq coups de pistolets ont été tirés, les bancs renversés et le gaz éteint.

La police, entendant les détonations, a donné l'alarme à la station centrale, et cinquante agents ont été envoyés pour mettre fin au désordre.

Quand les métropolitains sont arrivés, cependant, le calme était à peu près rétabli et les principaux chefs des émeutiers avaient décampé.

Le juge Lucien Adams a été mortellement blessé, ayant reçu une balle au côté droit. Son fils, Lucien Adams, jne., a été également atteint d'une balle à l'abdomen. J. J. King, le beau-fils de Creagh, a été blessé deux fois. Il a en l'épine dorsale brisée et a reçu une balle au genou gauche.

Les trois hommes sont dans un état très critique et on pense qu'aucun d'eux ne pourra survivre.

Paris-Journal, que on pensait pas que J. J. King pût passer la nuit.

Lucien Adams père a été transporté à sa résidence rue Bienville, en face de la fabrique d'huile, et son fils a été envoyé à l'hôpital de charité.

King a été conduit à son domicile, rue Girod, près Bassin.

On a lieu de croire qu'il y a d'autres auteurs de ce drame qui ont été blessés plus ou moins légèrement, mais ils se sont esquivés sans demander leur reste et on ignore ce qu'il en est.

Si les radicaux continuent ainsi, ils iront loin. Un meurtre dans une élection de ward et trois meurtres dans une seule séance de club; c'est joli!

ENCORE DU SANG VERSÉ.

George Keiser tué par John Rhodt.

Hier soir, vers neuf heures et demie, une difficulté est survenue dans les écuries de la compagnie du chemin de fer urbain de Remparts et Dauphine, entre George Keiser, un Alsacien, âgé de quarante ans, et John Rhodt, un Allemand, âgé de trente-cinq ans.

George Keiser a reçu un coup de couteau-poignard au côté gauche, dans la région du cœur, et a été tué presqu'instantanément.

Le caporal Johnson du 5e precinct de police a arrêté le meurtrier et l'a conduit au poste du 1roisième District.

Johnson rapporte s'est rendu aux écuries de la compagnie pour voir le corps de la victime. Il a appris de tous les employés que Keiser, leur camarade depuis deux ans, était généralement aimé à cause de son caractère affable, tandis que John Rhodt, le meurtrier, était querelleur et bargneux chaque fois qu'il se prenait de boisson, ce qui arrivait très souvent.

George Keiser est venu à la Nlle-Orléans, il y a un peu plus de deux ans,—quittant son Etat natal l'Alsace, pour ne pas rester sous la domination allemande.

Il a été soldat dans la guerre du Mexique et dans la guerre franco-prussienne. Il ne laisse pas de famille à la Nouvelle-Orléans.

Notre reporter a visité ensuite le prisonnier dans sa cellule, et a trouvé le docteur Schumaker, médecin de la ville, qui pansait les contusions qu'il a reçues dans la lutte avec George Keiser.

Interrogeant le meurtrier il n'a pu obtenir de lui d'autre réponse que celle-ci :

"Je me suis pris de querelle avec George Keiser ; il m'a frappé et je l'ai tué."

Les dernières nouvelles de Rhodt, à la rue gauche et à l'épaule gauche, ne sont pas sérieuses, le défunt, l'ayant frappé avec le poing seulement.

Nous n'avons pu savoir quelle avait été l'origine de la difficulté.

Un autre suicide.

La manie du suicide reprend avec le printemps. Hier matin, un failleur du nom de F. X. Marx, âgé de soixante ans et demeurant rue Union No 103, dans le troisième district, a été trouvé pendu à la colonne de son lit.

Le malheureux était ivre depuis deux jours, et on suppose que c'est sous l'influence de la boisson qu'il a commis cet acte de désespoir.

La personne qui occupe la maison et qui tient des chambres garnies a raconté, que hier matin à une heure avancée, elle a aperçu le défunt debout au pied de son lit. Lorsqu'elle est revenue de nouveau, elle l'a trouvé pendu à la colonne du lit.

F. A. Marx laisse trois fils et deux filles, tous mariés.

Il était dans une position assez aisée et on ne peut attribuer son suicide qu'à un accès de fièvre chaude causé par l'abus des liqueurs alcooliques.

Il faut qu'il ait été très ivre, car le mond connaît était placé derrière son cou, et ce n'est qu'en ployant les genoux qu'il a pu réussir à se donner la mort.

Neuf membres du Grand Jury déchargés.

Hier matin, le juge Woods, de la Cour de Circuit des Etats-Unis, a déchargé neuf des membres du Grand Jury, messieurs M. Greenwood, H. B. Stephens, J. B. Sinnot, A. M. Blanc, Austin W. Roundtree, Sam. G. Kreeger, Spencer Field jne., Jno. H. Keller et Wm. Hart, qui ne pouvaient pas prêter le serment suivant; c'est-à-dire, jurer qu'ils n'ont jamais pris les armes contre les Etats-Unis, ni donné leur aide à ce qu'on est convenu d'appeler la rébellion.

Le juge Steele déclare contre l'usage du port d'armes cachées.

Le juge Hiram Steele, de la Cour Criminelle Supérieure, en s'adressant au nouveau Grand Jury qui vient d'être formé, a parlé principalement de l'abus du port d'armes cachées.

Ce magistrat a déclaré qu'il fallait employer des mesures énergiques pour arrêter le mal dans sa source, car selon lui presque tous les meurtres résultent de cette habitude du port d'armes.

Le juge Steele a parfaitement raison lorsqu'il dit qu'il est ridicule que chaque citoyen ait tout un arsenal sur sa personne; mais lorsqu'il parle des effets, il nous semble qu'il n'attache pas assez d'importance à la cause.

Il est bien certain que ce n'est pas par plaisir que les hommes paisibles de notre communauté se croient tenus de s'armer comme s'ils s'en allaient en guerre. Un pistolet est toujours gênant dans la poche et un poignard a les mêmes inconvénients.

Tant que l'administration de la justice n'aura pas été réformée et tant que la police ne sera pas bien faite, il y aura urgence pour les habitants de la Nouvelle-Orléans à être armés, et toutes les mesures du monde n'y feront rien.

Il faudrait d'abord exiger que la police arrêtât tous les suspects, sans attendre pour cela qu'un crime ait été commis; et il faudrait aussi que Mr Kellogg, ce fléau de la Louisiane, ne se fasse pas un plaisir de gracier tous les bandits et les assassins dangereux. Il y aurait alors un peu de sécurité pour la société, et on se *désarmerait* avec plaisir.

A propos de l'adresse du juge Steele au grand jury, au sujet du port d'armes, il nous revient un petit potin, qui nous paraît assez drôlâtique pour que nous ne puissions résister au désir de le communiquer à nos lecteurs.

Il y a quelque temps le magistrat de la Cour Criminelle Supérieure condamnait un jeune louisianais à une amende assez forte pour port d'armes.

Celui-ci, trouvant la somme exorbitante, s'est fait conduire devant son honneur et a essayé de protester.

Le juge a pris son air le plus sévère et a dit qu'il ne revendrait pas sur sa décision, parce que c'était un véritable crime que d'avoir une arme cachée sur sa personne.

Au beau milieu de ce sermon en trois points, le jeune homme en question, glissant sournoisement sa main derrière le paletot de son honneur en a retiré un magnifique revolver.

Tête du magistrat!

Arrêté pour tentative d'incendie.

Un certain Chris. Hagedor, allemand de naissance, a été arrêté avant-hier après-midi, par l'agent O'Connor du premier precinct, accusé d'avoir voulu incendier, dans la nuit de lundi, une maison sise rue Bassin No. 31, la propriété de deux enfants mineurs de Mme Weeks, dont Hagenor est le tuteur.

La maison est assurée pour $2,000 dans la compagnie Germania, au nom de Hagenor.

Lorsque l'agent O'Connor l'a abordé au débarcadère du bateau-passeur de la rue Jackson, Hajedor a refusé tout d'abord de se constituer prisonnier et a même tiré un revolver pour résister à l'officier ; mais celui-ci ayant fait comprendre à dit Hajedor que son revolver ne servirait pas à grand chose l'a conduit malgré lui au poste de police.

Les preuves sont très fortes contre l'inculpé.

Une Mme Cavanagh qui demeure dans la maison des héritiers mineurs de Mme Weeks déclare que lundi soir, vers dix heures, elle a senti une forte odeur de papier brulé, et que courant sur la galerie du premier étage elle a vu une lueur dans le bureau de Hagedor. Elle a donné l'alarme aussitôt; et quelques secondes après, passer Hagedor, qui essayait de se cacher le visage avec un mouchoir. Elle lui a crié qu'elle le reconnaissait, et le drôle s'est enfui.

La déclaration de Mme Scott, qui habite la même maison, confirme celle de Mme Cavanagh.

On a trouvé dans le bureau de Hagedor un monceau de papier sur lequel de l'huile de pétrole avait été versée.

Une nouvelle preuve de la culpabilité de Hagedor, c'est que trois jours auparavant il a donné l'ordre à ses locataires de se pourvoir ailleurs.

L'accusé nie son crime et soutient qu'il est la victime des parents des enfants de sa femme défunte, Mme Weeks.

Ces enfants ont été recueillis par une sœur de leur mère, Mme Catherine Christian.

Warrants pour les Institutions de Charité.

L'auditeur Johnson ayant adressé une lettre à Mr. L. P. Field, l'avocat *général de facto*, pour lui demander son opinion relativement aux allocations votées par la Législature pour les institutions de charité, ce dernier a répondu en substance que l'auditeur ne pouvait opérer d'après un acte de la Législature et ne pouvait pas refuser d'émettre les warrants demandés, parce que l'acte était constitutionnel, les fonds n'étant pas de l'Etat, mais pour venir en aide à des institutions de charité qui ont un caractère public.

TEMPERATURE.— 5 avril 1876.

Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien

	Fahrenheit.	Centigrade
6 du matin	68	14
Midi	77	24
3 P. M.	80	27
6 P. M.	75	24

L'INTERNATIONALE ET LES RÉFUGIÉS.— Nous apprenons, dit le *Paris-Journal*, que les meneurs de l'Internationale se préparent à concentrer tous leurs efforts en vue de reconstituer en France les anciens groupes désorganisés à la suite de la promulgation de la loi Dufaure.

L'ancien membre de l'Internationale, Pindy, est à la tête de cette entreprise révolutionnaire. Il sera secondé dans cette œuvre par les réfugiés Lyonnais, Perrare et Colonna, et par quelques autres proscrits, tels que Dumay, l'ex-maire du Creusot; Brousse, étudiant en médecine, de Montpellier; Monteils, ex-colonel de la 12e légion fédérée et ex-délégué à Béziers de la Commune de Paris.

Pindy, le *deus ex machina* de cette campagne communardo-socialiste, habite actuellement à la Chaux-de-Fonds. Il fait partie, depuis 1874, du Bureau fédéral international, qui remplace, pour le groupe sécessionnaire des fédéralistes, l'ancien conseil général de Londres. Il se montre aujourd'hui plus féroce que jamais, et ne parle à tout propos que d'exterminer les bourgeois et les capitalistes. Il est un de ceux qui estiment que la Commune a péché par excès de modération.

Lausanne, 19 mars.—Quelques réfugiés se sont réunis hier ici, pour célébrer l'anniversaire du 18 mars. Les orateurs qui ont parlé se sont élevés contre l'idée de patrie et ont attaqué la religion, la propriété et la famille.

L'opinion, en Suisse, blâme vigoureusement ces manifestations.

On écrit de Berne, le 19 mars :

On avait annoncé pour hier soir une manifestation commémorative du 18 mars. Les adeptes de la Commune devaient se réunir à huit heures sur la Plateforme et, de là, musique en tête, se rendre au Mattenhoff, grande brasserie où devait avoir lieu la conférence.

Dès sept heures et demie, une foule considérable se pressait aux abords de la rue et les communalistes devaient passer. Une neige violente n'arrêtait pas les curieux. Les sifflets commencèrent; la foule pressa, bousculé le cortège; les flambeaux s'éteignirent, la musique disparut et le cortège s'évanouit. L'affaire a duré dix minutes au plus.

Voyant cela, les communalistes se rendirent isolément au Mattenhof, où fut ouverte la séance. Il y avait là 250 à 300 personnes, des étudiants russes et polonais, des ouvriers allemands en grand nombre. Les murs étaient garnis d'inscriptions commémoratives rappelant les luttes des peuples ; Italie, Grèce, Russie (1792), France, Pologne.

Le premier orateur, un Allemand, a fait la déclaration formelle que les ouvriers allemands poursuivraient sans merci la réglisation de l'idée de la Commune et du drapeau rouge; le second orateur allemand a fait en vers l'apologie de la Commune: un troisième orateur a fait l'historique du 18 mars. Bref, la Commune de Paris du 18 mars 1871 a trouvé des adeptes parmi ceux qui contemplaient avec le plus de joie les incendies allumés par la Commune. Il y a là matière à réflexion pour tout le monde. (*Correspondance Havas.*)

—Quatre journaux ont été déclarés à Paris :

Le *Mot d'ordre*, le *Réveil*, l'*Avenir* et la *Marseillaise*.

Le *Père Duchêne* est depuis longtemps déclaré.

Attendons-nous, dès la levée de l'état de siége, à un débordement de journaux de cet genre, qui tous auront à honneur de se surpasser l'un l'autre.

On dit—mais nous ne répétons le propos que sous réserve—que M. Floquet cumulera la direction du *Peuple* et celle du *Père Duchêne*.

LE PROJET DE BUDGET FRANÇAIS.—Le projet de budget de 1877 s'élève en recettes à 2 milliards 672 millions 140,530 francs, ce qui constitue une augmentation de 97,111,948 francs sur 1876.

Les dépenses s'élèvent à 2 milliards 667 millions 296,751 francs, soit une augmentation de 96 millions 791,228 francs sur 1876, ce qui constitue un excédant de recettes de 4 millions 843,779 francs.

—A propos de motions parlementaires, on voici une qui ne manque pas d'originalité :

Un député, siégeant sur les hauteurs, aurait l'intention de demander que l'exprince impérial, âgé de trugt ans, ne s'étant pas présenté comme conscrit, fût déclaré réfractaire.

—Le docteur Garrigues, qui a été acquitté par la Cour d'assises de la Dordogne, songe à quitter la France et à se retirer en Amérique. Il a mis ses propriétés en vente.

Isidr, le domestique, a quitté le pays quelques jours après sa mise en liberté.

Une nouvelle chance Une nouvelle chance
De faire une De faire une
SPLENDIDE FORTUNE
Le second
Grand Tirage d'Or
Aura lieu
Le 29 avril
3,580 lots en or s'élevant à
$502,500 or
AVANCEZ A L'ORDRE.

—66—

Miasmes rendus impuissants.—Le plus sûr moyen de rendre impuissantes les vapeurs miasmatiques qui produisent les frissons, la fièvre et d'autres désordres d'infection, est de fortifier le système contre elles avec cet infaillible préventif des fièvres périodiques, le "Hostetter's Stomach Bitters. L'opération réhédiable des "Bitters" n'est pas moins certaine qui leurs effets préventifs, et l'on peut y avoir pleine confiance quand il s'agit de combattre des cas de fièvre et de frisson qui résistent à la quinine et aux minéraux des pharmaciens. La dyspepsie, la constipation, les maladies bilieuses, les rhumatismes et la débilité générale, cèdent rapidement à leur influence tonique et régulatrice. C'est une bénédiction in calculable pour les personnes faibles et nerveuses des deux sexes, un excellent remède de famille et lameilleure sauvegarde que le voyageur ou l'émigrant peut emporter avec lui sous les climats malsains.

Décédée, hier soir à 11 heures, à l'âge de quarante ans, ANNA RYAN, native d'Irlande. Ses amis et connaissances sont priés d'assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui, jeudi, à quatre heures de l'après-midi. Le convoi funèbre partira de sa dernière résidence, rue Bourgogne No 267, entre Hôpital et Ursulines.

De la part de son mari François Rebufat, et de son beau frère J. Kennedy.

Décédée, mercredi, à sept heures du matin, à l'âge de deux mois, FLORA, fille de Samuel Danziger et d'Isabelle Rosenberg.

Salle de la Vigilant Steam Fire Comp'y No 3, au coin de la rue Gaives et du chemin de Bayou, Nlle-Orléans, 5 avril 1876. — Avis est donné aux officiers et aux membres de cette compagnie de s'assembler, à l'Engine House, JEUDI, 6 du courant, à deux heures et demie de l'après-midi, en grand uniforme, pour assister aux funérailles de F. H. MARX, membre actif. Le convoi partira de la dernière résidence du défunt, rue de l'Union, entre Morales et Urquhart.

Les membres exempts et les compagnies des pompiers sont invités à assister aux funérailles.

Par ordre de C. BOUCHERAT, Secrétaire. C. ELCHINGER, Foreman. 5 avril—1 j.

MESSE FUNEBRE.

Une messe sera célébrée JEUDI matin le 6 courant, à sept heures, à la Cathédrale St-Louis, pour le repos de l'âme de feue ISABELLE LEBLOND. Les amis et connaissances sont priés de bien vouloir assister à la cérémonie.

De la part de son époux et de sa enfants.

Bureaux du Mutual Aid and Benevolent Life Insurance Association, au No 76 de la rue du Camp—Nlle-Orléans, 4 avril 1876. — Les membres de cette société sont informés de la mort de Margaret Blanch, décédée à la Nlle-Orléans ; de la mort de M. Lazarde, décédé à la Nlle-Orléans, le 22 décembre 1875 ; de la mort de J. T. Barton, décédé à la Nlle-Orléans, le 9 janvier 1876. Ils sont priés de se présenter, sans autre avis, aux bureaux de la société, No 76 de la rue du Camp, et d'y payer $1 25 sur chacun de ces décès, d'ici au 10 mai 1876, à 4 heures de l'après-midi.

B. W. YOUNG, Secrétaire. 5avril—au 8avril

NATTES. NATTES

A. Brousseau & Son,

17.....Rue de CHARTRES.....17

Vienn